

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service des relations avec les collèges

5e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 1 octobre 2015

OBJET : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Mesdames, messieurs,

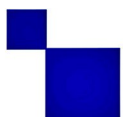
Les départements ont la responsabilité de définir les orientations, les priorités et les objectifs relatifs aux dépenses de fonctionnement des établissements et de déterminer la participation départementale aux dépenses d'équipement et de fonctionnement des collèges, dans le respect de l'autonomie des Établissements Publics Locaux d'Enseignements (EPLÉ).

La priorité donnée à la réussite pour tous trouve sa traduction dans différents types d'intervention sur le fonctionnement des collèges :

- la dotation de fonctionnement des collèges (initiale et complémentaire) ;
- la maintenance et l'entretien courant financés directement par le Département ;
- le soutien aux actions éducatives développées dans le cadre du Projet Éducatif Départemental (PED) adopté fin 2012 et qui sera renouvelé en 2016 ;
- les aides aux familles dont l'aide à la demi-pension ;
- le financement des personnels techniques des collèges (ATTEE).

Le Département finance également des investissements qui participent directement à la qualité de vie scolaire : travaux de maintenance et grosses réparations (TMGR), plan numérique et mise en œuvre des constructions prévues dans le Plan Ambition collèges (PAC).

Malgré un contexte budgétaire contraint, l'engagement du Département en faveur de l'Éducation se poursuivra en 2016, notamment au travers d'un maintien de l'effort sur la dotation de fonctionnement des collèges.



Afin de prendre en compte à la fois les nécessaires efforts de gestion, la forte hausse de l'année précédente, mais aussi l'augmentation des effectifs prévisionnels de collégiens et la volonté de donner les moyens nécessaires aux établissements pour assurer l'entretien du bâti, il est proposé de maîtriser l'évolution de l'enveloppe consacrée à la dotation globale de fonctionnement des établissements.

Celle-ci est donc fixée à un montant de 18,4 millions d'euros (18,06 Meuros de dotation initiale et 0,34 Meuros de dotations complémentaires), soit un maintien de l'enveloppe 2015 avant prise en compte des réfections appliquées aux établissements présentant des fonds de roulement deux fois supérieurs au seuil préconisé par les services départementaux ou ayant bénéficié de trop perçus en 2015.

Les principales évolutions par rapport à 2015 sont les suivantes :

- un système de « plancher » pour l'année scolaire 2015-2016 avec limitation pour chaque collège des baisses annuelles à -15% est mis en place (mais sans « plafond » à la hausse comme l'année dernière, ce dernier ne permettant pas une distribution pleinement équitable en fonction des besoins réellement constatés des établissements).
- Le périmètre des dotations 2016 est différent de celui de 2015 : les frais d'électricité ont été déduits du calcul des dotations car ils seront directement pris en charge par le département dans le cadre d'un nouveau groupement de commande. Il convient donc pour analyser les évolutions des dotations de raisonner à périmètre constant.
- Les critères d'attribution des crédits liés à l'éducation prioritaire ont été modifiés afin de s'inscrire dans le nouveau cadre fixé par la réforme de l'éducation prioritaire mise en œuvre par l'État en 2015.

1. LA RESPONSABILISATION ET L'OPTIMISATION DE LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS SONT POURSUIVIES.

En application de la réglementation budgétaire et comptable, la dotation initiale de fonctionnement est notifiée globalement à chaque collège. Les critères de calcul des différentes masses, déterminés par le Département et proposés ci-dessous, permettent de répartir l'enveloppe globale entre les établissements. Chaque ordonnateur prend connaissance de sa dotation globale (cf. annexe), il doit ensuite construire le budget de son collège en équilibre en répartissant ses ressources et le présenter au vote du Conseil d'administration.

Afin de répondre au souhait des chefs d'établissement de davantage de lisibilité sur les moyens financiers alloués aux collèges et de renforcer le partenariat dans la recherche d'économies, il est proposé de maintenir l'attribution de l'essentiel des crédits en dotation initiale (98,2%) et de limiter au maximum les crédits provisionnés pour les ajustements exceptionnels nécessaires en cours d'exercice (1,8%) faisant l'objet de dotations complémentaires.

Cette avancée s'inscrit parfaitement dans les orientations du Département visant à renforcer le partenariat budgétaire entre la collectivité et les ordonnateurs. Ces derniers intègrent les efforts de gestion dès l'élaboration de leur budget prévisionnel dans la mesure où ils ne pourront compter que sur des aides complémentaires exceptionnelles en cours d'année. Les budgets 2015 montrent par leur sincérité que les ordonnateurs suivent ces recommandations.

1.1. La situation financière des collèges et leurs effectifs sont pris en compte au plus juste.

Afin d'adapter au mieux la dotation à la situation financière des collèges, il est proposé de poursuivre la démarche engagée depuis les dotations 2011, en prenant en compte le niveau du fonds de roulement des établissements. Comme précédemment, la dotation de fonctionnement sera diminuée du montant des réserves excédant le double du seuil préconisé par le Département. Cette déduction sera néanmoins plafonnée à 50% de la dotation calculée.

Il est également prévu d'ajuster la dotation à la hausse ou à la baisse lorsque les effectifs réellement constatés sont respectivement supérieurs ou inférieurs aux prévisions de la rentrée. Dans les deux cas, l'ajustement sera soumis au vote des élus en commission permanente. Il en résultera soit une dotation complémentaire pour le collège, soit une réfaction qui sera alors notifiée à l'établissement mais la déduction effective sera réalisée sur la dotation initiale de fonctionnement de l'exercice suivant.

Ainsi les trop-perçus de dotations de fonctionnement 2015 votés à la commission permanente du 16 avril 2015, pour un montant total de 91 387 euros, sont déduits des dotations 2016 des collèges concernés.

1.2. Le Département continuera à accompagner les établissements dans leur stratégie d'optimisation de gestion.

L'objectif du Département est d'identifier, dans le respect de l'autonomie des établissements, les besoins précis de chaque collège et de les accompagner dans la recherche de marges de manœuvre dans leur gestion.

Cet objectif ambitieux et nécessaire, engagé depuis plusieurs années, est organisé selon plusieurs axes d'intervention :

- o connaissance des besoins de maintenance et d'entretien du patrimoine avec le développement d'outils : logiciel OMERE (Organisation de la Maintenance et de l'Entretien en Réseau des Établissements) permettant le recensement de l'ensemble des informations sur le bâti, structuration des échanges avec les gestionnaires ;

- o mise en place d'un carnet d'établissement technique pour chaque collège en 2014.

- o dialogue de gestion avec les établissements afin d'explicitier la démarche du Département, d'échanger et de construire une analyse partagée ;

- o mutualisation et rationalisation des achats des EPLE engagées depuis 2010. L'effort sera poursuivi en 2016 avec les produits d'entretien et un deuxième groupement de commande pour les copieurs.

2. LA DOTATION INITIALE A PÉRIMÈTRE CONSTANT S'ÉLÈVE À 18,066 M€, SOIT UNE STABILITÉ PAR RAPPORT À 2015, APRÈS APPLICATION DES RÉFACTIONS

Cette quasi stabilité de l'enveloppe globale des dotations initiales de fonctionnement à périmètre constant (avec les dépenses d'électricité) s'explique par le fait que la hausse d'effectifs (+1,82%) est compensée par :

- une baisse des crédits de viabilisation compte tenu des nouveaux groupements de commandes sur la fourniture de gaz et d'électricité, entrés en vigueur respectivement

au 1^{er} janvier 2015 et au 1^{er} janvier 2016 (et la prise en charge par la Région de la fourniture d'électricité des cité scolaires) ;

- un recentrage des crédits liés à l'éducation prioritaire sur les collèges situés en Réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+), et ce malgré une hausse importante des forfaits affectés aux collèges concernés.

2.1 Le service Activités Pédagogiques (AP) est stable par rapport à 2015

2.1.1 Les frais fixes pédagogiques

Les effectifs pris en compte sont issus des prévisions de rentrée 2015 transmis par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) en juillet 2015.

Entre les prévisions de juillet 2014 (qui ont servi de base au calcul des dotations 2015) et les prévisions de juillet 2015, les effectifs sont en hausse de 1307 élèves.

Comme l'année précédente, le calcul de ces frais fixes pédagogiques est fondé, d'une part, sur une part élève, reconduite à 20,50 euros et, d'autre part, sur une part établissement variable en fonction du nombre d'élèves :

- moins de 550 élèves : 11 000 euros
- de 551 à 700 élèves : 12 000 euros
- de 701 à 850 élèves : 13 000 euros
- plus de 850 élèves : 14 000 euros

2.1.2 Les classes ou dispositifs spécifiques

Compte tenu des variations d'effectifs rencontrées à l'intérieur d'une classe spécifique en cours d'année, il a été décidé l'an dernier de forfaitiser l'appui à ces classes ou dispositifs spécifiques, indépendamment du nombre d'élèves.

Pour 2016, le forfait concernant les classes ULIS a été revalorisé sur la base de 13 élèves et non plus 12.

Dispositif ou classe	Forfait 2015	Forfait 2016
CLA (classe d'accueil pour les élèves normalement scolarisés antérieurement)	1 640€	1 640 €
NSA (classe d'accueil pour les élèves non scolarisés antérieurement)	1 230€	1 230 €
3 ^{ème} Alternance	1 476€	1 476 €
ULIS	1 968€	2 132€
Classes et Ateliers relais	615€	615 €
Regroupement Aide et Soutien	369€	369 €
Modules relais	164€	164 €

2.1.3 Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

Les crédits alloués pour le fonctionnement des SEGPA tiennent compte, d'une part, des effectifs de 6^{ème} et 5^{ème} et, d'autre part, d'un coefficient différent selon les champs professionnels pour les élèves 4^{ème} et 3^{ème}. Ces crédits évoluent proportionnellement à la part élève de 20,50 euros, les coefficients demeurent inchangés.

Pour 2016, les élèves d'ULIS accueillis dans le champ professionnel de la Segpa d'un autre collège ont été pris en compte dans les effectifs 4^e-3^e de celle-ci.

Champs professionnels SEGPA	Coef. de pondération	Part élève pondérée
6 ^{ème} - 5 ^{ème}	2	41 €
4 ^{ème} - 3 ^{ème}		
- Habitat	10	205 €
- Hygiène- alimentation- services avec production culinaire collective et familiale	8	164 €
- Hygiène-alimentation-services sans production culinaire	5	102,50 €
- Production industrielle (maintenance véhicules et matériels, production mécanique, construction métallique)	9	184,50 €
- Espace rural et environnement	5	102,50 €
- Vente distribution magasinage	3	61,50 €

2.1.4 Les frais de transport vers les installations sportives dans le cadre des cours d'EPS

Les crédits alloués pour le transport vers les installations sportives ont été calculés sur la base des retours de l'enquête menée par les services départementaux auprès de tous les collèges au printemps 2015. En raison du nombre d'enquêtes retournées aux services départementaux et de leur plus grande fiabilité, le montant attribué pour 2016 en dotation initiale s'élève à 746 K€, soit une augmentation de 90 K€.

Étant donné le faible nombre de demande de crédits complémentaires 2015 au titre du transport vers les installations sportives (hormis le cas spécifique de la base de loisirs de Champs-sur-Marne), il n'est pas prévu de flécher de crédits spécifiquement sur ce poste dans la provision pour dotations complémentaires 2016.

2.1.5 Crédits liés à l'Éducation prioritaire

Afin d'assurer la cohérence de l'intervention du Département avec celle de l'État dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, il est proposé de réserver pour 2016 ces crédits supplémentaires, attribués l'an dernier selon le taux de boursiers (111 collèges), aux 78 collèges REP ou REP+.

Les anciens forfaits de 2 300 euros et 7 000 euros sont donc augmentés à 4 700 euros pour les collèges REP et 9 300 euros pour les collèges REP+.

A titre transitoire, il est proposé également d'accompagner la sortie du dispositif ZEP de l'État pour les cinq collèges concernés et celle du dispositif boursiers du Département pour trois collèges ayant un taux de boursiers supérieur à 37,5%, en leur attribuant un forfait de 2 300€, soit un coût de 18 400 euros.

Ainsi 86 collèges bénéficieront d'un soutien au titre de l'éducation prioritaire. 25 collèges ne percevront plus d'aide, mais aucun ancien collège en ZEP.

L'enveloppe globale de cette dotation s'élève à 509 200 euros.

2.2 Le service Administration et Logistique (ALO) est en légère augmentation du fait des crédits consacrés à l'entretien

2.2.1 Les crédits de viabilisation

La baisse à périmètre constant s'explique par l'application des économies obtenues dans le cadre du nouveau groupement d'achat de gaz ayant pris effet au premier janvier 2015.

Les dépenses d'électricité des collèges ne sont plus financées dans leur dotation de fonctionnement en 2016. En effet, c'est le Département qui prend en charge ces frais dans le cadre d'un marché de fourniture d'électricité pour l'ensemble des bâtiments départementaux au 1^{er} janvier 2016. La Région les prendra également en charge pour les cités scolaires dès 2016. Ceci explique la baisse de 34,34% des crédits de viabilisation à périmètre courant (hors électricité).

Ces crédits s'élèvent au total à 8,060 millions d'euros à périmètre constant, et à 5,392 millions d'euros à périmètre courant (hors dépenses d'électricité qui seront à inscrire au BP 2016 par ailleurs).

2.2.2 Les crédits d'entretien et de maintenance

Ces crédits sont calculés sur la base des contrats d'entretien obligatoires (hors restauration) saisis par les gestionnaires dans l'application OMERE. On note chaque année depuis 2013 une amélioration de la qualité des données saisies par les gestionnaires dans cette application logicielle commune qui permet une affectation des crédits toujours plus ajustée aux besoins des établissements.

Ils prennent aussi en compte la surface SHON de l'établissement en attribuant une somme de 1 euro par m² (0,75 € en 2015) pour financer l'acquisition de petit matériel pour l'agent de maintenance, ainsi que les réparations hors contrat. L'analyse des budgets et des comptes financiers des établissements montrait la nécessité de revaloriser cette part en 2016.

Ces crédits s'élèvent au total à 2,309 millions d'euros, en augmentation de 9% (soit +191 000).

2.2.3 Les autres charges générales

Il s'agit notamment des dépenses correspondant aux fournitures administratives, frais de photocopie, achat de produits d'entretien, primes d'assurance, frais de téléphonie ou encore d'affranchissement.

Le calcul de ces crédits est fondé sur une part élève reconduite à 39 euros à laquelle s'ajoute une part proportionnelle à la surface (0,89 euros par m²) afin de tenir compte de la surface SHON des bâtiments pour les dépenses de produits d'entretien.

Ces crédits s'élèvent au total à 3,568 millions d'euros.

3. LE MONTANT DE LA PROVISION POUR DOTATIONS COMPLÉMENTAIRES S'ÉLÈVE A 333K€ EN 2016

Afin de favoriser la lisibilité qu'ont les établissements sur les crédits alloués par le Département pour l'élaboration de leur budget, le choix proposé est de préserver le plus possible le niveau des dotations de fonctionnement initiales.

Il est ainsi proposé d'inscrire au budget départemental 2016 une provision d'un montant de 333 189 euros afin de financer en dotations complémentaires :

- le complément de transport vers les installations sportives dans le cadre des cours d'EPS,
- le transport vers la base de loisirs de Champs-sur-Marne dans le cadre des activités physiques de pleine nature,
- les dotations exceptionnelles pour « bonne gestion »,
- les divers ajustements exceptionnels qui s'avèreraient nécessaires en cours d'année.

Au regard des éléments exposés, je vous propose :

- de fixer à 15 398 976 euros, répartis selon le tableau annexé, le montant total des dotations initiales de fonctionnement des collèges publics de la Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2016 ;
- de fixer à 333 189 euros le montant de la provision pour dotations complémentaires de fonctionnement 2016, à inscrire au budget 2016 ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées au budget départemental.

Le Président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Annexe

COMMUNES	COLLEGES	Dotation initiale de fonctionnement 2016 en euros
Aubervilliers	Denis Diderot	83 492
Aubervilliers	Gabriel Péri	145 068
Aubervilliers	Henri Wallon	63 325
Aubervilliers	Jean Moulin	117 685
Aubervilliers	Rosa Luxemburg	151 991
Aulnay-sous-Bois	Christine De Pisan	141 298
Aulnay-sous-Bois	Claude Debussy	165 811
Aulnay-sous-Bois	Gérard Philipe	139 218
Aulnay-sous-Bois	Le Parc	140 690
Aulnay-sous-Bois	Pablo Neruda	161 076
Aulnay-sous-Bois	Simone Veil	89 220
Aulnay-sous-Bois	Victor Hugo	157 509
Bagnolet	Georges Politzer	150 092
Bagnolet	Travail Langevin	112 479
Blanc-Mesnil	Jacqueline de Romilly	97 133
Bobigny	Auguste Delaune	133 423
Bobigny	Jean-Pierre Timbaud	111 650
Bobigny	Pierre Sémard	128 625
Bobigny	République	200 296
Bondy	Henri Sellier	108 735
Bondy	Jean Renoir	61 313
Bondy	Jean Zay	150 217
Bondy	Pierre Brossolette	108 051
Bondy	Pierre Curie	87 893
Clichy-sous-Bois	Louise Michel	109 580
Clichy-sous-Bois	Robert Doisneau	137 556
Clichy-sous-Bois	Romain Rolland	138 421
Drancy	Anatole France	68 744
Drancy	Jacques Jorissen	155 802
Drancy	Liberté	110 465
Drancy	Paul Bert	129 902
Drancy	Paul Langevin	83 355
Drancy	Pierre Sémard	132 773
Dugny	Jean-Baptiste Clément	130 158
Épinay-sur-Seine	Évariste Galois	85 174
Épinay-sur-Seine	Jean Vigo	120 977

COMMUNES	COLLEGES	Dotation initiale de fonctionnement 2016 en euros
Épinay-sur-Seine	Robespierre	129 798
Épinay-sur-Seine	Roger Martin du Gard	137 299
Gagny	Madame De Sévigné	128 879
Gagny	Pablo Neruda	150 104
Gagny	Théodore Monod	147 914
Gournay-sur-Marne	Eugène Carrière	83 074
La Courneuve	Georges Politzer	168 775
La Courneuve	Jean Vilar	122 762
La Courneuve	Raymond Poincaré	136 855
Le Blanc-Mesnil	Aimé et Eugénie Cotton	135 621
Le Blanc-Mesnil	Marcel Cachin	136 997
Le Blanc-Mesnil	Nelson Mandela	141 487
Le Blanc-Mesnil	René Descartes	160 858
Le Bourget	Didier Daurat	124 736
Le Pré-Saint-Gervais	Jean-Jacques Rousseau	91 340
Le Raincy	Jean-Baptiste Corot	89 460
Les Lilas	Marie Curie	127 534
Les Pavillons-sous-Bois	Anatole France	100 059
Les Pavillons-sous-Bois	Éric Tabarly	110 617
L'Île-Saint-Denis	Alfred Sisley	92 785
Livry-Gargan	Édouard Herriot	201 556
Livry-Gargan	Léon Jouhaux	103 745
Livry-Gargan	Lucie Aubrac	127 614
Montfermeil	Jean Jaurès	148 098
Montfermeil	Pablo Picasso	134 260
Montreuil-sous-Bois	Cesaria Evora	105 075
Montreuil-sous-Bois	Colonel Fabien	114 121
Montreuil-sous-Bois	Georges Politzer	107 275
Montreuil-sous-Bois	Jean Jaurès	45 760
Montreuil-sous-Bois	Jean Moulin	127 643
Montreuil-sous-Bois	Lenain de Tillemont	151 415
Montreuil-sous-Bois	Marais de Villiers	118 174
Montreuil-sous-Bois	Marcelin Berthelot	89 572
Montreuil-sous-Bois	Paul Éluard	134 231
Neuilly-Plaisance	Jean Moulin	111 921
Neuilly-sur-Marne	Albert Camus	89 104
Neuilly-sur-Marne	Georges Braque	154 434
Neuilly-sur-Marne	Honoré de Balzac	162 802

COMMUNES	COLLEGES	Dotation initiale de fonctionnement 2016 en euros
Noisy-le-Grand	Clos Saint-Vincent	152 011
Noisy-le-Grand	Collège international	88 665
Noisy-le-Grand	François Mitterrand	107 474
Noisy-le-Grand	Jacques Prévert	147 172
Noisy-le-Grand	Saint Exupéry	136 043
Noisy-le-Grand	Victor Hugo	120 214
Noisy-le-Sec	Jacques Prévert	174 670
Noisy-le-Sec	Olympe de Gouges	104 155
Noisy-le-Sec	René Cassin	109 047
Pantin	Irène et Frédéric Joliot Curie	79 807
Pantin	Jean Jaurès	105 724
Pantin	Jean Lolive	102 830
Pantin	Lavoisier	118 170
Pierrefitte-sur-Seine	Gustave Courbet	108 405
Pierrefitte-sur-Seine	Pablo Neruda	124 667
Romainville	Gustave Courbet	160 472
Romainville	Pierre-André Houël	87 862
Rosny-sous-Bois	Albert Camus	98 999
Rosny-sous-Bois	Langevin Wallon	102 976
Rosny-sous-Bois	Saint Exupéry	144 741
Saint-Denis	Colonel Fabien	183 734
Saint-Denis	Elsa Triolet	115 155
Saint-Denis	Federico Garcia Lorca	164 457
Saint-Denis	Henri Barbusse	150 908
Saint-Denis	Iqbal Masih	126 883
Saint-Denis	Jean Lurçat	139 490
Saint-Denis	La Courtille	103 299
Saint-Denis	Pierre de Geyter	134 037
Saint-Denis/Saint-Ouen	Intercommunal Dora Maar	83 201
Saint-Ouen	Jean Jaurès	158 823
Saint-Ouen	Joséphine Baker	124 044
Saint-Ouen	Jules Michelet	89 942
Sevran	de la Pléiade	160 337
Sevran	Évariste Galois	193 389
Sevran	Georges Brassens	160 877
Sevran	Paul Painlevé	133 894
Stains	Barbara	109 768
Stains	Joliot Curie	86 458

COMMUNES	COLLEGES	Dotation initiale de fonctionnement 2016 en euros
Stains	Pablo Neruda	96 765
Tremblay-en-France	Pierre Ronsard	160 897
Tremblay-en-France	René Descartes	114 470
Tremblay-en-France	Romain Rolland	104 149
Vaujours	Henri IV	98 365
Villemomble	Jean de Beaumont	96 660
Villemomble	Louis Pasteur	127 365
Villepinte	Camille Claudel	116 081
Villepinte	Françoise Dolto	106 288
Villepinte	Jean Jaurès	105 030
Villepinte	les Mousseaux	97 146
Villetaneuse	Jean Vilar	122 328
Villetaneuse	Lucie Aubrac	107 681
	Total	15 398 976

Délibération n° du 1 octobre 2015

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE LA SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Comité départemental de l'Éducation nationale prononcé lors de sa réunion du 28 septembre 2015,

Vu le budget départemental,

Vu le rapport de son président,

La 5^{ème} Commission consultée,

après en avoir délibéré

- **FIXE** à 15 398 976 euros la participation du Département aux dépenses de fonctionnement des collèges publics de la Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2016 ;

- **ATTRIBUE** les dotations initiales de fonctionnement 2016 des collèges pour le service général selon le tableau ci-annexé ;

- **CONSTITUE** 333 189 euros de provisions pour les dotations complémentaires de fonctionnement 2016 ;

- **DONNE** délégation à sa Commission permanente pour l'attribution de ces dotations complémentaires par collège ;



- PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

COMMUNES	COLLEGES	Dotation initiale de fonctionnement 2016 en euros
Aubervilliers	Denis Diderot	83 492
Aubervilliers	Gabriel Péri	145 068
Aubervilliers	Henri Wallon	63 325
Aubervilliers	Jean Moulin	117 685
Aubervilliers	Rosa Luxemburg	151 991
Aulnay-sous-Bois	Christine De Pisan	141 298
Aulnay-sous-Bois	Claude Debussy	165 811
Aulnay-sous-Bois	Gérard Philipe	139 218
Aulnay-sous-Bois	Le Parc	140 690
Aulnay-sous-Bois	Pablo Neruda	161 076
Aulnay-sous-Bois	Simone Veil	89 220
Aulnay-sous-Bois	Victor Hugo	157 509
Bagnolet	Georges Politzer	150 092
Bagnolet	Travail Langevin	112 479
Blanc-Mesnil	Jacqueline de Romilly	97 133
Bobigny	Auguste Delaune	133 423
Bobigny	Jean-Pierre Timbaud	111 650
Bobigny	Pierre Sémard	128 625
Bobigny	République	200 296
Bondy	Henri Sellier	108 735
Bondy	Jean Renoir	61 313
Bondy	Jean Zay	150 217
Bondy	Pierre Brossolette	108 051
Bondy	Pierre Curie	87 893
Clichy-sous-Bois	Louise Michel	109 580
Clichy-sous-Bois	Robert Doisneau	137 556
Clichy-sous-Bois	Romain Rolland	138 421
Drancy	Anatole France	68 744
Drancy	Jacques Jorissen	155 802
Drancy	Liberté	110 465
Drancy	Paul Bert	129 902
Drancy	Paul Langevin	83 355

COMMUNES	COLLEGES	Dotation initiale de fonctionnement 2016 en euros
Drancy	Pierre Sépard	132 773
Dugny	Jean-Baptiste Clément	130 158
Épinay-sur-Seine	Évariste Galois	85 174
Épinay-sur-Seine	Jean Vigo	120 977
Épinay-sur-Seine	Robespierre	129 798
Épinay-sur-Seine	Roger Martin du Gard	137 299
Gagny	Madame De Sévigné	128 879
Gagny	Pablo Neruda	150 104
Gagny	Théodore Monod	147 914
Gournay-sur-Marne	Eugène Carrière	83 074
La Courneuve	Georges Politzer	168 775
La Courneuve	Jean Vilar	122 762
La Courneuve	Raymond Poincaré	136 855
Le Blanc-Mesnil	Aimé et Eugénie Cotton	135 621
Le Blanc-Mesnil	Marcel Cachin	136 997
Le Blanc-Mesnil	Nelson Mandela	141 487
Le Blanc-Mesnil	René Descartes	160 858
Le Bourget	Didier Daurat	124 736
Le Pré-Saint-Gervais	Jean-Jacques Rousseau	91 340
Le Raincy	Jean-Baptiste Corot	89 460
Les Lilas	Marie Curie	127 534
Les Pavillons-sous-Bois	Anatole France	100 059
Les Pavillons-sous-Bois	Éric Tabarly	110 617
L'Île-Saint-Denis	Alfred Sisley	92 785
Livry-Gargan	Édouard Herriot	201 556
Livry-Gargan	Léon Jouhaux	103 745
Livry-Gargan	Lucie Aubrac	127 614
Montfermeil	Jean Jaurès	148 098
Montfermeil	Pablo Picasso	134 260
Montreuil-sous-Bois	Cesaria Evora	105 075
Montreuil-sous-Bois	Colonel Fabien	114 121
Montreuil-sous-Bois	Georges Politzer	107 275
Montreuil-sous-Bois	Jean Jaurès	45 760

COMMUNES	COLLEGES	Dotation initiale de fonctionnement 2016 en euros
Montreuil-sous-Bois	Jean Moulin	127 643
Montreuil-sous-Bois	Lenain de Tillemont	151 415
Montreuil-sous-Bois	Marais de Villiers	118 174
Montreuil-sous-Bois	Marcelin Berthelot	89 572
Montreuil-sous-Bois	Paul Éluard	134 231
Neuilly-Plaisance	Jean Moulin	111 921
Neuilly-sur-Marne	Albert Camus	89 104
Neuilly-sur-Marne	Georges Braque	154 434
Neuilly-sur-Marne	Honoré de Balzac	162 802
Noisy-le-Grand	Clos Saint-Vincent	152 011
Noisy-le-Grand	Collège international	88 665
Noisy-le-Grand	François Mitterrand	107 474
Noisy-le-Grand	Jacques Prévert	147 172
Noisy-le-Grand	Saint Exupéry	136 043
Noisy-le-Grand	Victor Hugo	120 214
Noisy-le-Sec	Jacques Prévert	174 670
Noisy-le-Sec	Olympe de Gouges	104 155
Noisy-le-Sec	René Cassin	109 047
Pantin	Irène et Frédéric Joliot Curie	79 807
Pantin	Jean Jaurès	105 724
Pantin	Jean Lolive	102 830
Pantin	Lavoisier	118 170
Pierrefitte-sur-Seine	Gustave Courbet	108 405
Pierrefitte-sur-Seine	Pablo Neruda	124 667
Romainville	Gustave Courbet	160 472
Romainville	Pierre-André Houël	87 862
Rosny-sous-Bois	Albert Camus	98 999
Rosny-sous-Bois	Langevin Wallon	102 976
Rosny-sous-Bois	Saint Exupery	144 741
Saint-Denis	Colonel Fabien	183 734
Saint-Denis	Elsa Triolet	115 155
Saint-Denis	Federico Garcia Lorca	164 457
Saint-Denis	Henri Barbusse	150 908

COMMUNES	COLLEGES	Dotation initiale de fonctionnement 2016 en euros
Saint-Denis	Iqbal Masih	126 883
Saint-Denis	Jean Lurçat	139 490
Saint-Denis	La Courtille	103 299
Saint-Denis	Pierre de Geyter	134 037
Saint-Denis/Saint-Ouen	Intercommunal Dora Maar	83 201
Saint-Ouen	Jean Jaurès	158 823
Saint-Ouen	Joséphine Baker	124 044
Saint-Ouen	Jules Michelet	89 942
Sevran	de la Pléiade	160 337
Sevran	Évariste Galois	193 389
Sevran	Georges Brassens	160 877
Sevran	Paul Painlevé	133 894
Stains	Barbara	109 768
Stains	Joliot Curie	86 458
Stains	Pablo Neruda	96 765
Tremblay-en-France	Pierre Ronsard	160 897
Tremblay-en-France	René Descartes	114 470
Tremblay-en-France	Romain Rolland	104 149
Vaujours	Henri IV	98 365
Villemomble	Jean de Beaumont	96 660
Villemomble	Louis Pasteur	127 365
Villepinte	Camille Claudel	116 081
Villepinte	Françoise Dolto	106 288
Villepinte	Jean Jaurès	105 030
Villepinte	les Mousseaux	97 146
Villetaneuse	Jean Vilar	122 328
Villetaneuse	Lucie Aubrac	107 681
	Total	15 398 976